

de toutes les opinions et de toutes les propositions faites ici et qu'en outre les principes eux-mêmes obtiennent priorité. C'est dans cet état d'esprit que la délégation du Canada a insisté pour que les paragraphes du chapitre B fassent partie du nouveau texte. Au cours des négociations, nous avons soutenu le point de vue que le caractère politique de la partie A du projet de résolution ne préjuge en aucune façon/l'étude juridique des deux principes qui sera entreprise ni leur codification future. Nous avons clairement compris que cette proposition avait reçu un accord général.
/de

Comme ma délégation attache une grande importance à l'interprétation de ce projet de résolution, surtout les paragraphes contenus sous le chapitre A, nous aimerions le décrire comme étant une réaffirmation des buts et des principes de la Charte de même que des résolutions 1514 et 2131 que nous continuons d'appuyer comme une expression de la volonté politique de l'Assemblée.

Monsieur le Président,

Compte tenu des observations qui précèdent, la délégation du Canada a été heureuse de porter son nom parmi les co-auteurs du nouveau projet. Il ne me reste plus qu'à exprimer les félicitations les plus sincères aux représentants des différents groupes qui ont participé à nos négociations. Tous ont fait preuve d'un esprit de compréhension, soucieux de trouver dans l'harmonie une solution qui, sans être idéale, accomplit le but de nos travaux. Je crois qu'il convient de souligner ici l'apport considérable du Président de notre Comité de travail, le Dr. Waldheim, qui, par sa patience inlassable et son imagination à mettre de l'avant des suggestions, a rendu possible l'assentiment des différents groupes à un texte conjoint.